

2014/6211 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT TOTAL DE 2 500 EUROS A DES ORGANISMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE POUR L'ORGANISATION DE COLLOQUES INTERNATIONAUX ET DE MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES EN MILIEU UNIVERSITAIRE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Lyon est actuellement le 2^e pôle universitaire de France. La Métropole compte aujourd'hui plus de 138 000 étudiants, dont 16 000 étudiants internationaux inscrits dans 19 universités, Grandes Ecoles, instituts et établissements d'enseignement supérieur, avec 11 500 enseignants-chercheurs et 5 000 doctorants répartis sur 510 laboratoires publics et privés.

La Ville de Lyon dispose ainsi d'un potentiel de formation et de recherche de premier ordre dans des secteurs innovants très diversifiés : santé, chimie, énergie et environnement, nouveaux matériaux, mécanique, informatique, droit et sciences sociales, sciences humaines, mais aussi dans la plupart des filières artistiques : beaux-arts, théâtre, musique...

La Ville de Lyon a l'ambition de se positionner comme ville internationale de formation et de recherche, soutenue par la forte dynamique de ses pôles de recherche et de compétitivité grâce à la présence d'organismes internationaux et au foisonnement de ses laboratoires.

Aussi, dans le cadre de sa politique de valorisation de l'enseignement supérieur, de la recherche et du rayonnement international, la Ville de Lyon souhaite soutenir des événements scientifiques, pédagogiques et culturels de portée européenne, internationale ou à caractère structurant, qui sont organisés par des laboratoires des établissements d'enseignement supérieur de Lyon ou par des associations issues de ces établissements.

Je vous propose ainsi de soutenir certains projets qui ont retenu toute mon attention.

- Les laboratoires LIRE « Littérature, Idéologie, Représentation » – UMR 5611 et TRIANGLE – UMR 5206 de l'Université Lyon 2 : organisent, les 30 et 31 janvier 2014, un colloque intitulé « *Ecrire le mariage, des lendemains de la Révolution à la Belle Epoque : discours, idéologies, représentations* », en partenariat avec l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et l'ENS de Lyon.

Ce colloque international a pour sujet le mariage dans la littérature française au XIX^e siècle et son évolution dans le temps depuis la révolution jusqu'à la Belle Epoque. Il permet de se pencher sur la sociologie littéraire du mariage. Il est le symbole et l'enjeu sociétal par excellence : cérémonie, mode de vie, clef du bonheur et/ou condition d'intégration sociale.

Ce colloque fait intervenir une quarantaine de participants et s'adresse aussi bien à des spécialistes du droit, de la littérature et des arts, qu'à des sociologues, anthropologues et historiens.

Devant l'intérêt sociétal et littéraire de ce colloque, je vous propose d'allouer une subvention de 500 € au laboratoire LIRE de l'Université Lyon 2.

- Le Centre de recherche MARGE, rattaché au CEDFL « Centre d'Etudes sur les Dynamiques et les Frontières Littéraires » de l'Université Lyon 3 : organise, les 6 et 7 février 2014, un colloque intitulé « *Pierre-Albert Jourdan : Pourquoi des poètes par temps de détresse ?* ».

Ce colloque sur Jourdan est le premier consacré par une université à cet auteur, poète, écrivain des années 1950-1980. Il s'inscrit dans le cadre des travaux de recherche menés depuis plusieurs années par le CEDFL sur les rapports entre poésie et philosophie. Egalement peintre au début de sa carrière, une exposition des œuvres de Jourdan sera présentée en parallèle au colloque, exemple remarquable du dialogue entre peinture et poésie.

Les écrits et la peinture de Pierre-Albert Jourdan permettront aux chercheurs et participants de réfléchir sur cette question de la poésie européenne de l'après guerre. Ils tenteront d'apporter des réponses à cette interrogation récurrente.

Devant l'intérêt littéraire et culturel de ce colloque, je vous propose d'allouer une subvention de 500 € au Centre de recherche MARGE de l'Université Lyon 3.

- Le laboratoire ICAR « Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations » de L'ENS « Ecole Normale Supérieure » de Lyon : organise, les 3 et 4 avril 2014, un colloque international intitulé « *Les pronoms personnels : approches linguistiques et stylistiques* », en partenariat avec le Labex lyonnais ASLAN et le projet ARC « Les langues et le genre », en lien avec les problématiques du « genre ».

Ce colloque vise à contribuer à la recherche fondamentale sur le langage. Il concerne autant les chercheurs que les étudiants, via des séminaires de formation de master, ainsi que le grand public.

Les pronoms personnels sont en effet essentiels pour la compréhension de la communication publique. Certaines études montrent qu'ils peuvent constituer la clef de voute d'évolutions majeures de la langue.

Ce colloque international réunira des chercheurs de neuf pays différents : Allemagne, Belgique, Finlande, Grande Bretagne, Norvège, Suisse et France, mais aussi venus d'Australie et du Canada. Il contribuera au rayonnement international de la Ville de Lyon.

Devant l'intérêt linguistique et international de ce colloque, je vous propose d'allouer une subvention de 500 € au laboratoire ICAR de l'ENS de Lyon.

- L'Institut d'Etudes Judiciaires de l'Université Lyon 3 et le Barreau de Lyon : organisent, du 24 au 28 mars 2014, les 5^{es} Rencontres Droit, Justice et Cinéma.

Ces soirées sont réalisées autour de la projection de films au Comoedia et à l'Auditorium Malraux de l'Université Lyon 3, suivis de débats avec les professionnels du droit et de la justice, des cinéastes, scénaristes ou spécialistes dans ce domaine. La soirée d'ouverture se fera au Comoedia en présence du réalisateur Joshua Oppenheimer, avec la projection de « The act of killing ». Cette programmation sera complétée par une Master Class assurée par Costa Gavras à l'Hôtel de Région.

Pour la deuxième année consécutive, le grand Prix du Film de Justice sera décerné au lauréat du meilleur film français de justice.

Devant l'intérêt culturel et pédagogique de ces Rencontres, je vous propose d'allouer une subvention de 1 000 € à l'IEJ de l'Université Lyon 3. »

Ouï l'avis de sa Commission Economie Locale, Relations Internationales, Universités ;

DELIBERE

1. Les subventions suivantes sont allouées aux organismes et établissements d'enseignement supérieur ci-après :

- Les laboratoires LIRE « Littérature, Idéologie, Représentation » – UMR 5611 et TRIANGLE – UMR 5206 de l'Université Lyon 2, pour l'organisation, les 30 et 31 janvier 2014, du colloque « *Ecrire le mariage, des lendemains de la Révolution à la Belle Epoque : discours, idéologies, représentations* » : 500 €.

- Le Centre de recherche MARGE, rattaché au CEDFL « Centre d'Etudes sur les Dynamiques et les Frontières Littéraires » de l'Université Lyon 3, pour l'organisation, les 6 et 7 février 2014, du colloque « *Pierre-Albert Jourdan : Pourquoi des poètes par temps de détresse ?* » : 500 €.

- Le laboratoire ICAR de L'ENS « Ecole Normale Supérieure » de Lyon pour l'organisation, les 3 et 4 avril 2014, du colloque international « *Les pronoms personnels : approches linguistiques et stylistiques* » : 500 €.

- L'Institut d'Etudes Judiciaires de l'Université Lyon 3 et le Barreau de Lyon pour l'organisation, du 24 au 28 mars 2014, des 5^{es} Rencontres Droit, Justice et Cinéma : 1 000 €.

2. La dépense en résultant, soit 2 500 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, programme UNIVRECHAC, opération VALOSUBV, enveloppe 2014_00004, fonction 023, ligne de crédit 45100, nature comptable 65738.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, le Conseiller municipal délégué,

J. F. ARRUE